

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023 à 20H30

Présents: LORCHEL Philippe, TATY Pascal, PONTILLE Michel, GIRARD Myriam, PONTET Pascal, MARIETON Florent, RECORBET Emilie, FELIX Bertrand, MORET Fabien, CASIEZ -PIOLOT Julie, PIVOT Delphine, SAUVAGEON-FILLON Amélie

Absents excusés: COUTURIER David - FELIX Sophie - LECUYER Isabelle

M. PONTILLE Michel a été désigné secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09.11.2023 :
Le PV est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- COR – Approbation des compétences de la COR – Modifications statutaires
- COR - Approbation des compétences de la COR – Modifications statutaires – restitution de la compétence communautaire relative à la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables
- COR – rapport d'activités 2022
- MNT – avenant n°2 à la convention de participation maintien de salaire
- Signature convention EAJE La moufleterie
- AERES – appel à cotisations n°1 année 2024
- Autorisation au maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
- DM n°8 au budget 2023
- Convention cadre relative à l'offre d'ingénierie publique aux communes et EPCI dans le cadre de l'agence technique départementale pour le projet salle des fêtes
- Recrutement et rémunération des agents recenseurs
- Questions diverses

1) COR – Approbation des compétences de la COR – modifications statutaires

Le conseil municipal approuve les modifications statutaires présentées des compétences de la COR

Adopté à l'unanimité

2) COR – Approbation des compétences de la COR – modifications statutaires – restitution de la compétence communautaire IRVE

Le conseil municipal approuve les modifications statutaires présentées des compétences de la COR relatives à la restitution de la compétence communautaire IRVE

Adopté à l'unanimité

3) COR- Rapport d'activités 2022

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2022 qui est disponible en mairie et au siège de la COR

Adopté à l'unanimité

4) MNT – Avenant n°2 à la convention de participation maintien de salaire

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de participation maintien de salaire avec le CDG69 et la MNT en raison de l'augmentation de la cotisation qui va passer de 1.58% à 1.66% au 01.01.2024.

Vote l'augmentation de la participation communale à 14€ au lieu de 13€ au 01.01.2024.

Adopté à l'unanimité

5) Signature convention EAJE La moufleterie

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer la convention EAJE La moufleterie qui prend effet au 01.01.2023 jusqu'au 31.12.2025.

Adopté à l'unanimité

6) AERES – appel à cotisations n°1 année 2024

Le conseil municipal accepte le versement de la participation N°1 au centre de loisirs intercommunal Intergônes d'un montant de 5 761.29€.

Adopté à l'unanimité

7) Autorisation au maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent

Le conseil municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent

Crédits d'investissement 2023 :

981 569.65€

-20 426.00€ remboursement emprunts

-1050.00€ écritures d'ordre

960 093.65€

960 093.65€ x 25% = 240 023.41€

Adopté à l'unanimité

8) DM N°8 au budget 2023

Le conseil municipal vote les ajustements à prévoir au budget 2023 par décision modificative pour :

-provisions de créances irrécouvrables à l'article 6817 : 16€

-crédits à l'article 6256 missions : 31€

C/678 - 47€

C/6817 +16€

C/6256 +31€

Adopté à l'unanimité

9) Convention cadre relative à l'offre d'ingénierie publique aux communes et EPCI dans le cadre de l'agence technique départementale pour le projet salle des fêtes

Le conseil municipal accepte la signature de la convention cadre relative à l'offre d'ingénierie publique dédiée aux communes et au EPCI dans le cadre de l'agence technique Départementale. Le tarif de l'adhésion est fixé à 1€ par habitant et par année.

Adopté à l'unanimité

10) Recrutement et rémunération des agents recenseurs

Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024

La commune va percevoir une dotation de 1 298€.

Les agents recenseurs seront Mme LIEVRE Hélène et M. TOURNUS Jean-Louis.

Le conseil municipal :

AUTORISE Mr le maire à recruter 2 agents recenseurs qui seront nommés par arrêté.

FIXE la rémunération brute des agents recenseurs comme suit :

- 1,50€ par bulletin individuel rempli
- 1,00€ par feuille de logement remplie
- 35€ par séance de formation
- 70€ pour la tournée de reconnaissance
- 70€ indemnités de déplacement district 1
- 100€ indemnités de déplacement district 2
- 40€ pour remboursement des frais de télécommunications

11) Questions diverses

*le local de voirie a été cambriolé la nuit du 06 au 7.12.2023, du matériel de voirie a été dérobé

*Lotissement des Bruyères : un permis de construire a été déposé et est en cours d'instruction (lot 2), 1 autre lot a été réservé (lot 3), un désistement a eu lieu pour le lot 5, pour lequel un compromis avait été signé, une indemnité sera à verser à la commune par les clients conformément aux conditions indiquées dans le compromis.

*les classes en 4 ont demandé s'ils pouvaient utiliser l'aire de loisirs pour le repas de la fête des classes en 4 et installer un chapiteau.

Après discussion et vote, un avis favorable a été donné avec plusieurs conditions :

*seulement dans l'attente de la construction de la future salle

*avec interdiction de circulation de tout engin et mise en place d'une protection du goudron

*un état des lieux avant et après la manifestation

*Vœux du maire le dimanche 14 janvier 2024 à la salle des fêtes

*prochain conseil municipal le mardi 30.01.2024

*l'opération nettoignons la nature aura lieu le samedi 20 janvier 2024 avec les enfants du CMJ

*une rencontre a eu lieu avec l'architecte des bâtiments de France le 29.11.23 pour le projet du parking de la salle des fêtes. Les ABF oblige la commune à prendre un architecte paysager Pour la cure, les ABF veulent plus de précisions et conseille à la commune de déposer le permis en amont aux ABF avant le dépôt au service instructeur de la COR

La commission urbanisme sera réunie prochainement pour la présentation du projet.

A RONNO, le 04 janvier 2024

Le Maire,

Philippe LORCHEL



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping initial followed by a long horizontal stroke.